SNUDIFO 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des Ecoles de l'Enseignement Public FO



L'Ecole Syndicaliste

13 rue de l'Académie 13001 Marseille Tél: 04 91 00 34 22 Fax: 04 91 33 55 62 contact@snudifo13.ora www.snudifo13.ora

Dir. de publication : L. Bernabeu ISSN 0980 7586 N° CPPAP 1112 S 06275 Imprimé au siège

Bulletin n°126

1 euro

Septembre - Octobre 2011

Déposé le 22/09/11.

Dispensé de timbrage Marseille Carré Pro Montgrand

Les salariés n'ont pas à payer la dette! Réduire les déficits publics, ce n'est pas le rôle des syndicats!



Alerte!

Non aux promotions au mérite!

Pour des délégués réellement indépendants, du 13 au 20 octobre, je vote FO !

FO défend les statuts! FO défend vos droits! Choisissez l'indépendance! Choisissez l'efficacité!

Les enjeux d'un vote :

Editorial, page 2 L'action des délégués FO, page 6 Professions de foi, pages 9 et 10



Vote par internet, comment voter ?. voir page 7

... et aussi, dans ce bulletin ...

Page 3: Non à la règle d'or

Retraites

Page 4: Mouvement

Directeurs

AAD

Page 5: Carte scolaire

Expérimentation ECLAIR

Page 8: Syndiquez-vous!

Plus d'infos? ... c'est sur le site www.snudifo13.org

Infos, discussion, ...

Participez aux réunions d'information syndicale

(voir page 8 et sur notre site)

Editorial: Accompagner ou résister ...

La crise d'un système

On assiste depuis 2008 à une crise majeure du système capitaliste. Pour « sauver » le système bancaire, les gouvernements sont intervenus massivement, creusant encore les déficits publics.

La dette n'est pas celle des salariés.

C'est le cas dans tous les pays européens, et les plans d'austérité en découlent (Grèce, Italie, Portugal, Irlande...) pour "rassurer les marchés" et sortir la tête haute avec un triple A!

En France, lors de son discours du 24 août, le premier ministre a confirmé la poursuite de la RGPP (Révision Générale des politiques publiques) et la suppression d'un poste de fonctionnaire sur deux partants à la retraite. A cela s'ajoute la remise en cause des services publics, les restrictions des droits sociaux, la pression sur les salaires et l'accroissement de la précarité.

Telle est la rançon à payer : 500 millions tout de suite et 12 milliards d'euros supplémentaires pour poursuivre et aggraver la politique d'austérité. Pour respecter ses engagements, le gouvernement prône la « règle d'or » à travers son projet de loi relatif à l'équilibre des finances publiques et continue ses attaques sur la retraite. (Lire page 3)

Une rentrée aggravée

C'est dans ce contexte que s'est effectuée la rentrée scolaire, marquée par la suppression de plus de 14 000 postes au budget 2011 avec 14 000 fermetures supplémentaires déjà annoncées au budget 2012. Marquée aussi par l'application de toutes les contreréformes s'attaquant aux postes, aux statuts et aux conditions de travail. (*Lire pages 4 et 5*)

Le ministre Châtel annonce son intention de renforcer l'autonomie des établissements et de s'attaquer aux obligations de services et donc aux garanties statutaires de tous les enseignants en prétextant des modifications dans les rythmes scolaires.

Des orientations radicalement opposées

Face à ce constat alarmant, 2 alternatives s'offrent aux syndicats : accompagner et « s'agiter » en cherchant les solutions « les plus acceptables » ou résister et combattre l'austérité proposée par le gouvernement.

Le 18 août, une intersyndicale (CFDT, CGT, FSU, UNSA et SUD) a publié une déclaration sans équivoque :

« Pour l'intersyndicale, des réponses nouvelles priorisant l'emploi, la cohésion sociale (protection sociale, services publics...), la réduction des inégalités (une autre répartition des richesses, le pouvoir d'achat, une autre fiscalité), la maîtrise des déficits publics sont urgentes.

L'intersyndicale, réunie ce jour, demande la tenue d'une véritable concertation sociale avec le gouvernement et le patronat pour **examiner les mesures à prendre pour soutenir la croissance**, soutenir l'emploi et réduire la dette tout en garantissant la cohésion sociale ».

François Chérèque, secrétaire général de la CFDT, va jusqu'au bout de cette logique en proposant ses solutions pour réduire la dette, notamment en « alignant la CSG des retraités sur les actifs pour financer la dépendance », ce qui signifie concrètement une ponction supplémentaire de 1,7 milliards d'euros sur le dos des retraités!

Partout, les salariés cherchent à résister à ces politiques désastreuses !

Est-ce le rôle d'un syndicat de faire de telles propositions contre les salariés ? Peut-on s'unir avec la CFDT sur de telles propositions ?

Pour FORCE OUVRIERE, c'est NON!

- **NON** aux « réformes » qui suppriment les postes, qui détruisent les statuts et désorganisent les services publics d'enseignement!
- **NON** à l'austérité proposée comme seule solution par le gouvernement !
- **NON** au paiement de la dette qui n'est pas celle des salariés !

L'unité est une force mais pas à n'importe quel prix ! FO rappelle également que les journées d'actions à répétition ont montré l'an dernier, sur le conflit des retraites, qu'elles ne permettent pas de faire reculer le gouvernement.

C'est le rapport de force et la grève interprofessionnelle bloquant le pays qu'il faut préparer pour gagner sur les revendications.

Y a-t-il une autre voie pour la restitution des postes supprimés, pour l'arrêt des contre-réformes, contre le blocage des salaires ?

Toutes nos revendications sont légitimes!

- Respect du statut général de la Fonction publique
- Abandon du projet ECLAIR qui accentue l'autonomie des établissements et conduit à la privatisation
- Restitution des postes supprimés
- Arrêt de la RGGP
- Arrêt de l'austérité
- Priorité aux salaires, au service public, à l'emploi et aux conditions de travail

Franck NEFF, secrétaire départemental du SNUDI-FO.

Du 13 au 20 octobre, le vote FO : un vote indépendant, un vote différent, un vote efficace!



Non au dictat de la Dette

Force Ouvrière contre la « règle d'or » et la constitutionnalisation de l'austérité!

Communiqué confédéral du 7 avril 2011

Le gouvernement entend faire modifier la constitution par un projet de loi relatif à l'équilibre des finances publiques.

Ce projet de loi, pour Force Ouvrière, est inacceptable à deux titres :

- Il introduit, qui plus est dans le contexte actuel, une constitutionnalisation de l'austérité qui pénaliserait encore les salariés et plomberait l'activité économique, la croissance et l'emploi. Au lieu de tirer les conséquences de la crise qui sévit depuis l'été 2007, le gouvernement, avec ce projet, accentue le modèle économique libéral à l'origine de la crise.
- Il impliquerait un assujettissement des pouvoirs publics à la dictature des marchés, reléguant le volontarisme politique et démocratique en subsidiarité aux doctrines économiques libérales. Pour ces deux raisons, FO marque son hostilité à ce projet de loi et

confirme son opposition à toute politique de rigueur ou d'austérité socialement et économiquement suicidaire. Enfin, ce projet vise à encadrer, donc limiter, la liberté de négociation au travers du contingentement des organismes paritaires issus de la libre négociation.

Seraient notamment concernées les retraites complémentaires et l'assurance chômage. Ainsi, pour ne prendre que l'exemple des retraites complémentaires, les interlocuteurs sociaux ne pourraient contracter que dans le cadre de plafonds de ressources et de dépenses votés par le Parlement, ce qui reviendrait à effacer 60 ans de paritarisme au nom du dogme maastrichtien. Pour toutes ces raisons, Force Ouvrière s'oppose à ce projet de loi qui démontre que le libéralisme économique conduit à imposer l'autoritarisme social.

RETRAITES: assez de reculs! Pas question d'accompagner! L'heure est à la reconquête.

Dans la continuité des lois Fillon, le gouvernement a encore aggravé les conditions pour une retraite pleine en ajoutant 6 mois de plus. La loi du 21 août 2003 a instauré un mécanisme tendant à faire évoluer la durée d'assurance en fonction des gains d'espérance de vie. La loi du 9 novembre 2010 a transféré au Conseil d'orientation des retraites (COR) la responsabilité de l'avis à rendre sur ce sujet, avis qui était jusqu'à maintenant rendu par la commission de

garantie des retraites. Ce faisant, le législateur veut intégrer au dispositif les organisations syndicales. Pour Force Ouvrière, il est hors de question d'être instrumentalisé ou intégré dans un quelconque processus visant à avaliser les contre-réformes 2003 et 2010, sans évoquer 1993. De plus, en cumulant à la fois l'allongement de la durée de cotisation avec le recul de l'âge légal, le législateur applique la double peine aux salariés.

Ligne de mire 2013

La réforme Fillon a planifié la remise à plat des régimes de pensions pour 2013, à la demande de la CFDT. A l'ordre du jour, une réforme dite systémique, c'est à dire un régime unique pour tous, et une redéfinition du calcul de la retraite par points!
Rappelons ce que nous expliquions, en 2010: au lieu de calculer en annuités, le salarié se verrait attribuer des points correspondant à la durée de travail. La retraite serait calculée par le produit du nombre de points par la valeur du point. Avec plusieurs conséquences immédiates.

C'en serait fini des dernières meilleures années. La durée de référence serait la carrière entière. Les bonifications diverses (enfants, service militaire, ...) peuvent être supprimées.

Le montant de la retraite ne serait plus garanti et deviendrait impossible à prévoir !!! La valeur du point deviendrait une variable sur laquelle le gouvernement peut jouer.

On a tous en mémoire l'exemple de la baisse de 19% de la retraite complémentaire (CREF-MRIFEN), rompant l'engagement pris devant les enseignants qui y avaient cotisé.

Code des pensions ou caisse autonome ou régime unique ?

Notre pension ne dépend pas d'une caisse de retraite, mais est due par l'Etat pour services rendus comme fonctionnaires d'Etat. En activité, nous avons un traitement, en retraite, nous avons une rente viagère d'inactivité, qui est la continuité de notre traitement.

Notre pension est d'ailleurs calée sur la valeur du point d'indice et est donc inscrite dans le budget de la

Fonction Publique. C'est pourquoi il n'y a pas de notion d'équilibre entre les actifs et les retraités comme dans le privé.

Le code des pensions est partie intégrante de notre statut général.

Il garantit que notre retraite est calculée sur les 6 derniers mois.

Force Ouvrière ne bradera pas nos retraites. Il n'y aucune raison d'abandonner la revendication :

Retour à 37,5 annuités de cotisations pour tous, public, privé! Maintien du code des pensions civiles et militaires!

CAPD Mouvement

CAPD 10 septembre 2011 - Affectations de rentrée

Les nominations des collègues encore sans poste, attendues par les personnels concernés et les écoles dans lesquelles il manque des enseignants, était un point important à l'ordre du jour de cette CAPD. Cependant, seules les nominations sur les mesures de carte scolaire de rentrée sont communiquées aux délégués du personnel et l'administration annonce que les nominations se poursuivront samedi après-midi. Le document est parvenu aux syndicats lundi après-midi.

L'élu du personnel du SNUDI-FO demande la tenue d'une CAPD pour statuer sur le projet soumis par l'administration, afin de contrôler le respect des règles de nomination et les vœux des collègues.

Cette demande n'est reprise par aucun autre syndicat et l'IA balaie cette exigence d'un revers de manche au mépris des règles statutaires!





Voir aussi en page 6 l'action du SNUDI-FO sur le mouvement et le barème

Directeurs: trop, c'est trop!

Enquêtes et saisies informatiques, exigences pédagogiques ou administratives habituelles auxquelles s'ajoutent cette années le rendu des projets d'école 2011-2014 (avant le 20 septembre, en plein boum de la rentée), l'accueil et l'accompagnement des stagiaires ou des M2, et le travail conséquent qu'il leur incombe pour les élections professionnelles...ceci au moment où les aides administratives à la direction sont cyniquement licenciées... les collègues directeurs sont au bord de l'explosion!

Le délégué du personnel du SNUDI-FO lors de la CAPD du 10 septembre a, à nouveau, alerté l'Inspecteur d'Académie sur l'état d'épuisement et d'exaspération des enseignants et en particulier des directeurs d'école qui ne peuvent plus faire face aux exigences dont ils sont quasi quotidiennement assaillis par mail!

Notre syndicat a rappelé que la mission d'un directeur est d'abord et avant tout d'assurer l'enseignement dû

aux élèves et le fonctionnement normal des écoles. Il n'existe en effet **aucune référence réglementaire** qui les obligerait, par exemple, à une saisie informatique du B2i, ou des évaluations GS-CP, ou des évaluations Langue vivante...

Il a demandé **des réponses aux revendications** exprimées dans un courrier adressé à l'IA début septembre :

- diminution, immédiate et conséquente, du volume de travail administratif exigé des directeurs d'école.
- arrêt des exigences qui ne font pas partie des attributions réglementaires d'un directeur,
- report de la date de remise des projets d'école après le 20 septembre.
- demande aux IEN de prévoir, pour la période des élections, des moyens de remplacement pour les directeurs de 2 et 3 classes, non déchargés.

Licenciement des assistants : Non a la précarité!

Il est scandaleux, pour les personnels et les directeurs qui s'en trouvent privés, que les Assistants Administratifs des Directeurs aient été licenciés le 30 juin et que tout recrutement ait été annulé!

Nous revendiguons le recrutement immédiat des AAD nécessaires.

Cela illustre pleinement notre revendication de défense du statut, en lieu et place de contrats. Nous avons en effet toujours revendiqué des postes statutaires de secrétaires administratifs.

Rappel : d'où viennent les emplois précaires dans les écoles ?

D'un honteux protocole de mesures pour les directeurs d'école que FO a refusé de signer ! C'est en effet ce protocole, de mai 2006, qui a rendu possible l'entrée en masse dans les écoles de contrats précaires comme jamais la Fonction publique d'Etat n'en avait connu d'aussi indignes.

C'est lui qui introduit l'embauche de 50 000 salariés précaires, les EVS (emploi vie scolaire payés 20/35 du SMIC et embauchés pour 10 mois) pour soit disant aider les directeurs dans l'accomplissement des tâches administratives et d'accueil ! (Suite page suivante)

Page 4

Ce protocole était contraire aux revendications des directeurs d'école!

Loin d'abaisser les seuils d'attribution des décharges, d'augmenter leur volume, de revaloriser la fonction de directeur, bref de répondre aux revendications des directeurs, le protocole « Direction d'école » **signé par le seul SE-UNSA** constitue un redoutable dispositif de déréglementation qui s'articule avec la loi d'orientation Fillon et le plan Ambition-Réussite pour mettre en application les exigences européennes de privatisation et de casse des statuts nationaux de fonctionnaires d'Etat.

Ce protocole concernait également tous les collègues :

avec la mise en place d'un « stage filé » des PE2 sur le jour de décharge des directeurs de 4 classes, il **portait un coup majeur à la formation continue** (suppression d'un stage de 3 semaines pour les PE2 et donc l'équivalent de stage de formation continue pour les maîtres), à la formation initiale, (« aide et des conseils de l'équipe pédagogique » de l'école,

tâches qui relevaient précédemment des maîtres formateurs et des conseillers pédagogiques).

Ce protocole s'inscrivait dans la réduction des effectifs de la Fonction publique : les PE2 assurant 30 jours de décharge par an, c'est autant de postes que le gouvernement n'avait pas à créer!

Ce protocole s'inscrivait également dans le plan de dénationalisation de l'Ecole dit plan « Ambition-Réussite », avec l'attribution « d'un régime de décharges bonifiées pour les directeurs des écoles des Réseaux Ambition-Réussite » dans lesquelles le ministère met en place le « socle commun » avec des programmes et horaires locaux, un statut particulier pour certains personnels et une modification fondamentale des principes de la Fonction publique notamment l'indépendance du fonctionnaire à l'égard du pouvoir politique ou des « usagers » des services publics.

5 ans après, les personnels précaires se retrouvent à la rue et les directeurs se retrouvent avec les tâches et sans les aides administratives!

Une fois de plus la question est posée du rôle d'une organisation syndicale : répondre à la volonté du gouvernement d'associer les organisations syndicales à des décisions qu'il a déjà prises ou rester arc-boutés sur les revendications et refuser tout accord contraire aux intérêts des salariés ?

Poser la question, n'est-ce pas y répondre!

CARTE SCOLAIRE CTP

La Force de 🗐 🗅 L'INDEPENDANCE

Mesures de Carte scolaire de rentrée

Le SNUDI-FO a défendu tous les dossiers qui lui avaient été confiés. Aucune décision n'a été prise à l'issue du CTPD, l'Inspecteur d'Académie réservant la communication de ses décisions au lendemain. Ce procédé est ni plus ni moins qu'une remise en cause des instances paritaires, l'IA ne donnant pas de réponse sur les dossiers présentés, mettant ainsi un terme à la discussion, la décision étant prise hors instance paritaire. Le SNUDI-FO a prévenu les écoles concernées et mis sur le site, dès réception le lendemain, les mesures arrêtées par l'Inspecteur d'académie.

<u> ECLAIR : Non! EPEP : Non! Oui</u> à l'Ecole Publique!

120 écoles concernées dans les Bouches du Rhône!



Selon le ministère, l'expérimentation ECLAIR lancée en septembre 2010 visait à « obtenir des avancées décisives dans les résultats scolaires des élèves des quartiers défavorisés des grandes agglomérations. ».

Son extension aujourd'hui, bien au-delà des écoles des RAR et RRS confirme qu'il s'agit d'une déréglementation pour créer des établissements scolaires qui dérogent totalement aux règles statutaires de la Fonction publique et aux programmes et horaires nationaux d'enseignement.

Notre Statut national de Fonctionnaire d'Etat fait obstacle aux plans de privatisation conçus par l'OCDE et la Commission de Bruxelles.

Notre Statut nous préserve de l'arbitraire hiérarchique et des pressions idéologiques et mercantiles ; il assure l'égalité de droit et de traitement des élèves quels que soient leur lieu de résidence, leur origine sociale ou les opinions de leurs parents.

Notre Statut et le caractère national et laïque de l'Ecole publique forment un tout.

Dans la continuité des tentatives menées depuis 1998 pour imposer les EPEP, le ministère tente maintenant avec le programme E*CLAIR* de créer des « zones franches éducatives » dans lesquelles les chefs d'établissement seraient de véritables patrons.

Ce programme de privatisation de l'Ecole publique doit être stoppé ; l'unité des syndicats doit se réaliser pour faire reculer le ministre !

Vous avez pu juger de l'action des délégués FO ...

Mouvement, notre action

Barème

Nous avons respecté le mandat donné par la profession "non à l'échelon, retour de l'AGS" et avons imposé l'abandon du barème fondé sur l'échelon. Lors de la CAPD du 10 décembre 2009, sur la base de la demande du délégué du personnel FO, fort de l'aspiration de toute la profession, l'IA renonce au barème fondé sur le mérite et basé sur l'échelon.

Vœux

Nous avons combattu et obtenu :

- la suppression des vœux de zones élargies au mouvement à titre définitif
- la non obligation de ces vœux à titre provisoire et donc l'abandon de sanction.

Combattre les effets pervers du nouveau barème Le barème actuel (négocié par le SNUipp) est constitué de : AGS divisée par 2, note divisée par 2, et nombreux points de majorations (enfants et stabilité).

Ce barème minore scandaleusement l'AGS.

Ce barème a été élaboré pour l'intérêt de l'administration et non des collègues; il incite à demander des postes difficiles (en ZEP, zone violence) et à y rester 5 ans pour pouvoir espérer une bonne affectation.

Cela aboutit à ce que les collègues nommés à titre provisoire, même avec 10 ans d'ancienneté voire plus, soient toujours nommés à titre provisoire!

Ces collègues à titre provisoire n'ont pas de points de stabilité, et, d'autant plus avec la réduction des postes proposés (due aux fermetures et aux postes réservés pour les T1, et maintenant les PES1), ils n'obtiennent pas de poste définitif. Un véritable cercle vicieux!

D'où notre mandat :

Nous revendiquons

- un barème basé sur le seul critère objectif et égalitaire pour tous : l'AGS
- un contrôle par les représentants du personnel à toutes les phases (dont phase manuelle) des affectations.

Pour un barème rétablissant la primauté de l'AGS, votez pour les élus FO!

Pour le respect de l'égalité des droits, contre l'arbitraire

La CAPD émet des avis sur les listes d'aptitude (directeurs, hors classe, stages spécialisé, conseiller pédagogique, ..).

Les délégués FO ont toujours été présents dans les CAPD, voire seuls, pour défendre les intérêts des personnels face à l'Inspecteur d'Académie. Nous avons combattu les appréciations de l'administration fondées sur le mérite », la « manière de servir », la « loyauté ».

Alerte : Non à la promotion au mérite !

Lors de la CAPD du 10 septembre, l'Inspecteur d'Académie annonce une prochaine « **réflexion sur un nouveau barème des promotions** » qui prenne en compte d'avantage la note et le mérite professionnel!

Le prétexte donné est un jugement du TA de Marseille qui aurait donné raison à un personnel contestant sa non-promotion au grand choix depuis plusieurs années alors que ses notes sont exceptionnelles. De notre point de vue, la raison est la volonté ministérielle d'introduire le mérite dans toutes les opérations concernant la carrière des enseignants.

Le SNUDI-FO s'est bien évidemment opposé à un tel projet et a rappelé son opposition à l'introduction du mérite dans les opérations concernant la carrière des enseignants, son opposition à l'avancement actuel à trois vitesses et sa revendication d'un avancement plus rapide pour tous.

Pour FO, il est hors de question d'opposer une catégorie à une autre, les instituteurs devenus PE et les PE voie normale, les collègues entre eux.

Le système des promotions est déjà bien assez injuste sans participer à son aggravation !

Pressions, inspections, baisses de note

Face à des pressions d'IEN, à des harcèlements divers, les enseignants ne peuvent rester seuls! Les délégués FO ont **soutenu**, **défendu et accompagné** les collègues qui les ont sollicités.

Nous avons fait **respecter les règles** concernant la baisse de note : toute baisse de note doit être justifiée, et doit être examinée lors de la CAPD. Nous avons **obtenu le rétablissement de la note** de collègues, victimes de baisse.

Des délégués FO, c'est aussi :

- ... la défense du droit syndical et des RIS
- ... l'aide à obtention des indemnités dues
- ... la NBI pour les faisant fonction en CLIS
- ... la défense du droit à la formation
- ... la défense des cas médicaux

...

Des délégués FO, c'est toujours : un véritable accueil et une écoute des collègues, la disponibilité, l'opiniâtreté!





Le vote par internet en pratique : quatre étapes pour voter

@ Dès maintenant, j'active ma boite mail professionnelle! Voir notre site www.snudifo13.org ou administration: http://messagerie.ac-aix-marseille.fr/ puis à « activation de votre boîte @mel.ouvert ».

1. Du 22 au 28 septembre

A l'école le directeur reçoit et me remet **la notice de vote** (pli fermé, au plus tard le 28 septembre, remise en main propre contre émargement sur lieu d'exercice).

Elle comprend une "carte à gratter" comportant **mon identifiant de vote et mon NUMEN** et **les informations** pour obtenir mon mot de passe et me connecter à mon espace électeur.

Dans certains cas particuliers, elle est envoyée par la poste à l'adresse personnelle ou par courriel (congé parental, longue maladie, formation professionnelle ou décharge totale de service, remplaçants non affectés à l'année).

Je récupère ma

notice de vote

- identifiant de vote
- NUMEN
 - → Je les note!

2. A partir du 22 septembre

Je récupère mon mot de passe.

Connexion à http://www.education.gouv.fr/electionspro2011

- « Espace électeur » Je m'identifie avec :
- mon numen et l'identifiant de vote (reçus avec ma notice de vote)
- les 6^{ème} et 7^{ème} caractères de mon numéro de sécurité sociale.

Le mot de passe est envoyé automatiquement par courriel (adresse professionnelle ou adresse personnelle si je la communique).

Je récupère mon

mot de passe

→ Je le note!

3. Je vérifie la procédure

Je vérifie sur mon espace électeur les scrutins me concernant.

Pour instituteurs et professeurs des écoles, 4 scrutins :

- Comités Techniques Ministériel + Académique
- Commissions Administratives Paritaires Nationale + Départementale

J'ai accès aux listes et professions de foi. **Je consulte** la démonstration de vote et **je teste** la configuration de mon ordinateur.

Je teste

4. Du 13 au 20 octobre 17 h, le vote

Je me connecte sur "espace électeur" (muni(e) d'identifiant, NUMEN, mot de passe).

Vote possible depuis n'importe quel ordinateur connecté à internet.

Des kiosques de vote sont installés dans les écoles de plus de huit électeurs, les vendredi 14, mardi 18 et jeudi 20 octobre de 9h à midi et 14h à 17h, dans les collèges, lycées, services administratifs et établissements publics du supérieur, mêmes jours, de 9h à 17h au moins.

Tout électeur muni de sa notice de vote peut se rendre dans <u>n'importe quel kiosque</u> (horaires et lieux précisés sur sites des académies).

Je vote! 4 clics, 4 votes FO!



→ Pour voter :

- Je m'authentifie avec mes identifiant vote et mot de passe
- J'accède à liste des scrutins et je choisis mon premier scrutin
- J'accède à la liste des organisations se présentant et je vote
- Je confirme mon choix ou je le modifie
- Je visualise alors ma preuve de vote
- Je retourne à la liste des scrutins, je choisis le second scrutin, ... et ainsi de suite, quatre fois

Un problème, une question?

Je contacte le SNUDI-FO contact@snudifo13.org

04 91 00 34 22 / 07 62 54 13 13 06 20 76 11 87 / 06 13 71 37 25

→ Infos élections sur le site du rectorat :

http://www.ac-aix-marseille.fr/wacam/jcms/c_165187/elections-professionnelles-2011-vote-electronique-par-internet

Réunions d'informations syndicales sur le temps de travail

Les premières réunions annoncées

<u>Marseille Sud</u> samedi 15 et mercredi 19 octobre 9h - écoles à préciser <u>Marseille Centre</u> mercredi 12 et mercredi 19 octobre 9h à l'UD FO

Marseille Nord mercredi 19 octobre 9h à l'école élém Sinoncelli (14ème)

<u>Aix en Provence</u> samedi 15 octobre 9h-12h à l'Union Locale FO d'Aix et vendredi 14 octobre (à partir de 16h30) à l'école élémentaire de <u>Luynes</u>

<u>Salon de Provence</u> mercredi 19 octobre 9h, à l'école élém Canourgues 2

<u>La Ciotat</u> jeudi 13 octobre à partir de 17h à l'école élémentaire Vignol

D'autres réunions sont prévues :

<u>Marseille 4ème</u> <u>Peyrolles</u> <u>Aix</u> (Jules Isaac) <u>Rousset</u> Circo <u>St Rémy</u> <u>Côte Bleue</u> <u>Les Pennes Mirabeau</u> ...

Précisions de lieux et dates, confirmations, nouvelles réunions \dots :

Consultez notre site : <u>www.snudifo13.org</u>

1ère partie: Informations, discussion, questions.

2ème partie : Traitement des problèmes individuels avec les délégués

du syndicat (promotion, retraite, changement de département...).

Modèle avis de participation

(téléchargeable sur notre site)

Avis de participation à une réunion d'Information Syndicale

| Mme Mr | | Ecole | : | | Le | |
|--------|--|-------|---|--|----|--|
|--------|--|-------|---|--|----|--|

A Madame, Monsieur l'Inspectrice(teur) de l'Education Nationale

Circonscription de :

J'ai l'honneur de vous informer qu'en application du décret 447 du 23 mai 1982, je participerai à la demi-journée d'Information Syndicale organisée par le SNUDI-FO, le, de ... h à ... h, à

(commune).

En conséquence, je ne serai pas présent(e) lors de la réunion suivante :

Se syndiquer, le premier des droits qui permet de faire respecter tous les autres!

Nous avons des droits, des garanties, un statut. Au SNUDI-FO, nous sommes intransigeants dans la défense des intérêts individuels parce que nous le sommes dans la défense des droits collectifs.

Vous avez besoin du syndicat ; le syndicat a besoin de vous : Adhérez !

SNUDI-FO 13 Carte 2012 (Année scolaire 2011 - 2012)

Bulletin d'adhésion

(66% déductibles des impôts) sous réserve des actuelles dispositions fiscales

■ Cotisation de base: son montant total est en gras dans la case correspondant à votre situation.

Elle comprend la carte annuelle (20 €) + 12 timbres mensuels fonction des grade et échelon (montant d'un timbre indiqué entre parenthèses).

| • | | | | | | • | • | | | • | • |
|--------------|------------|--------------|--------------|--------------|---------------|---------------|---------------|--------------|---------------|--------------|--------------|
| Echelons | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 |
| Instituteurs | | | | 119 € (8,25) | 122 € (8,5) | 125 € (8,75) | 131 € (9,25) | 137 € (9,75) | 143 € (10,25) | 158 € (11,5) | 170 € (12,5) |
| Prof. Ecoles | | | 125 € (8,75) | 137 € (9,75) | 143 € (10,25) | 149 € (10,75) | 155 € (11,25) | 170 € (12,5) | 182 € (13,5) | 194 € (14,5) | 206 € (15,5) |
| Hors Classe | 164 € (12) | 182 € (13,5) | 194 € (14,5) | 206 € (15,5) | 218 € (16,5) | 230 € (17,5) | 242 € (18,5) | | | | |

Temps partiel : cotisation au prorata de la quotité PE Stagiaire : 75 € Retraité : 75 € EVS-AVS : 40 €

■ Majorations: AIS, IMF: 4 € CPC: 10 € Dir 2-4 cl.: 6 € Dir 5-9 cl.: 10 € Dir 10 cl. et+: 13 €

| | Cotisation de base | + Majoration= |
|--------------------------------------|--------------------|----------------------|
| Nom et Prénom | | |
| Adresse: | | |
| Tel. personnel, portable :e – mail : | | |
| | | |
| Fonction, Ecole : | | |
| | à: TD / TF | P Echelon:PE /Instit |

Déjà adhérent l'année précédente : oui / non déclare adhérer au SNUDI FO : (Date et signature)

1 à 10 chèques maxi / ordre SNUDI FO / débit : vers la fin du mois que vous indiquez au dos des chèques

^{*} Dans les heures "hors temps élèves"



Elections à la commission Administrative Paritaire départementale des Bouches du Rhône Professeurs des écoles et Instituteurs – Scrutin du 13 au 20 octobre 2011

Votez pour des représentants réellement indépendants de l'administration!

Voter, c'est choisir pour 4 ans qui va vous représenter dans les instances consultatives pour le mouvement, les promotions, la formation, les mesures disciplinaires ... A l'issue de ce vote (modifié par les lois sur « la rénovation du dialogue social » refusées par FO), le gouvernement décrètera qui est encore « représentatif » et qui ne l'est plus, qui a le droit de négocier et qui n'en a plus le droit!

C'est donc un enjeu de taille!

Le vote FO indispensable pour continuer à revendiquer et à négocier !

Toujours indépendants face à l'administration !

Notre mandat, ce sont vos droits!

FO ne transige pas sur les revendications.

Les élus FO n'ont jamais cautionné

- la grille de notation
- le barème actuel du mouvement, les postes fléchés
- la remise en cause du droit syndical ...

Mouvement, stages, promotions, listes d'aptitude, PE, direction d'école, CPC... sur chaque dossier individuel ou collectif nous avons défendu l'égalité des droits sur la base des barèmes et du statut.

Fidèles à notre mandat, nous avons combattu pied à pied toutes les formes de déréglementation du mouvement. Nous avons obtenu l'abandon du barème fondé sur l'échelon, le retrait des vœux de zones élargies à TD, l'abandon de leur

obligation et de la sanction des collègues pour le mouvement à TP.

Nous continuons à revendiquer un barème fondé sur l'ancienneté générale de service (AGS) sans référence à la note, une CAPD à chaque phase du mouvement avec publication de tous les postes!

Défendre notre statut, nos droits ... Des revendications claires

Abandon de la « mastérisation » des concours et retour à une formation initiale rémunérée après concours Non à l'expérimentation ECLAIR, aux EPEP et à

l'autonomie des établissements qui casse le cadre national des programmes, des congés, des obligations de service, ...

Non à l'allongement de nos obligations de service,

maintien des congés et respect de la vie de famille Défense des conditions de travail de tous : directeurs,

adjoints, remplaçants, personnels spécialisés, CPC ... **Directeurs** : allègement des tâches, augmentation des

décharges, retour des aides administratives !

Maintien et défense de l'école maternelle

Restitution de tous les postes supprimés par la RGPP

Restitution des tous les postes de RASED

Défense des **retraites** : abandon de la décote, retour aux 37,5 annuités pour tous, publics privé!

VOTEZ SNUDI-FO FNEC- FP- FORCE OUVRIERE

Un syndicat et des élus toujours présents et efficaces !

Vous avez pu le constater durant tout le mandat écoulé, par mail, téléphone, durant les permanences...

Un syndicat qui défend les conditions de travail, la dignité des enseignants face aux pressions de l'administration.

Tous les collègues qui nous ont sollicités ont pu compter sur notre détermination, notre opiniâtreté, notre expérience.

Liste conduite par Franck NEFF et Louis BERNABEU



Les élus FO vous rendent des comptes !

Tous nos comptes-rendus de mandat sont sur notre site : www.snudifo13.org

Pas question d'accompagner ou de gérer!

FO ne participe pas à l'éclatement de nos

statuts et obligations de service au travers de «concertations» sur les rythmes scolaires!

FO n'oppose pas une catégorie de

une catégorie de personnels à une autre, une école à une autre!

FO ne collabore pas pour choisir où il faut fermer une classe!

Pour gagner, il faut des actions efficaces !

Les grèves éparpillées, les journées d'action à répétition, sans revendications précises, ont montré leurs limites.

Que peut craindre le gouvernement ? Sinon une grève interprofessionnelle bloquant le pays, ce que FO avait proposé lors du conflit des retraites à l'ensemble des organisations syndicales ?

Pas question d'accepter des reculs au nom de la dette !

Discuter de la maîtrise des déficits publics, de la réduction de la dette, c'est accepter de participer à la remise en cause de nos droits, c'est chercher à concilier des intérêts divergents,

c'est abandonner le terrain des revendications des salariés.

Pour FO, ce n'est pas le rôle d'un syndicat!



Elections au Comité Technique de l'académie d'Aix-Marseille SNETAA-FO - SNFOLC – SNUDI-FO - SPASEEN-FO

Votez pour des représentants réellement indépendants!

Les élections professionnelles du 13 au 20 octobre 2011 vont déterminer pour 4 ans la représentativité des syndicats, c'est à dire votre représentation dans les instances consultatives où l'Administration doit rendre des comptes sur votre déroulement de carrière, la formation, les mutations, la carte scolaire, les postes... En application de la loi antisyndicale de juillet 2010, pour pouvoir négocier, organiser des réunions d'information syndicale pendant le temps de travail, déposer des préavis de grève... il faut dépasser les 10 % de suffrages.

Suppressions de postes, « expérimentation » ECLAIR, rythmes scolaires, mastérisation de la formation...

Force Ouvrière vous fait juges de ses positions et de ses actes

Expérimentation ECLAIR

La FNEC FP - FO, le SNETAA - FO et le SNFOLC ont appelé dès septembre 2010 à plusieurs mobilisations contre cette "expérimentation" qui remet en cause tous les acquis statutaires des personnels et le caractère national et laïque des établissements scolaires.

Le 28 mars 2011, lors de la tenue du Comité Technique Paritaire académique, **une nouvelle manifestation** était organisée devant le rectorat avec, pour mots d'ordre, **la restitution des postes supprimés** et **l'abandon du programme CLAIR.**

Dans le CTPA, les représentants FO ont présenté un voeu demandant l'Abandon du dispositif CLAIR - ECLAIR ; il n'a manqué qu'une voix pour opposer au Recteur le refus unanime des syndicats.

Le Recteur a dû revenir sur « *l'engagement de demeurer 5* ans dans les postes des établissements ECLAIR », déclarant que "c'était souhaité"... "mais les personnels garderaient leur droit à mutation, on ne forcerait personne à rester". C'est un premier résultat d'importance, un encouragement à poursuivre et amplifier la mobilisation contre ce dispositif de totale déréglementation.

Rythmes scolaires

Le Recteur avait invité les syndicats à participer aux « Assises académiques des rythmes scolaires » qu'il organisait le 1er décembre 2010 à Marseille. Mais le Recteur avait décidé qu'une seule et unique Fédération syndicale aurait droit de cité, celle qu'il avait choisie...!

Au programme de ces 3 h d'assises, 15 intervenants, 3 «débats avec la salle» permettant 3 « recueils de propositions », sans oublier une « synthèse des propositions » présentée en 5 minutes, de 17h15 à 17h20, par 2 Inspecteurs d'Académie... une évidente parodie de débat !

Force Ouvrière a donc refusé de cautionner par sa présence ces Assises préfabriquées.

Les annonces du ministre fin mai ont clairement confirmé que cette parodie de débat s'inscrivait dans l'opération de remise en cause de nos obligations de service, de réduction de nos vacances et de définition au plan local du calendrier scolaire, ce que FO refuse.

Suppressions de postes

Les représentants de la Fédération FO de l'Enseignement (FNEC FP - FO) ont présenté un voeu au Comité Technique Paritaire académique du 28 mars 2011.

Voeu FO: « Pour le bon fonctionnement des établissements et des services, le CTPA, réuni le 28 mars 2011, demande à M. le ministre de l'Education Nationale la restitution de tous les postes retirés à notre académie, en commençant par la restitution immédiate des 15 emplois administratifs, 108 emplois du second degré et 98 emplois du premier degré supprimés au budget 2011. »

Seule FO a voté ce voeu, l'Administration votant contre et les autres représentants syndicaux s'abstenant ou refusant de voter.

Peut-on combattre la RGPP sans commencer par exiger la restitution de tous les postes supprimés ?

TITULAIRES:

*le statut de fonctionnaire d'Etat à défendre !*NON TITULAIRES :

le statut de fonctionnaire d'Etat à gagner !

Mastérisation de la Formation

Non content d'être parvenu à supprimer la formation initiale, plongeant nos jeunes collègues dans de grandes difficultés, le gouvernement tente à présent d'en finir avec les concours. En juillet dernier, un rapport parlementaire a d'ailleurs été présenté en ce sens, considérant la disparition des concours de recrutement comme "l'aboutissement logique de la Masterisation"!

Force Ouvrière est la seule organisation syndicale qui continue de réclamer l'abrogation du dispositif de Mastérisation qui n'est rien d'autre que la tentative de constituer une filière parallèle de recrutement qui se substituerait à terme à la voie des concours. La fin des concours, c'est la fin du statut de fonctionnaire d'Etat de Professeur des écoles, de Certifié, de PLP et d'Agrégé!

Lors du Comité Technique Paritaire académique du 31 mai 2011, seule FO a revendiqué un service d'enseignement réduit pour tous les stagiaires, conformément aux textes réglementaires! Pour FO, aucun stagiaire ne doit demeurer sans tuteur ni formation disciplinaire adaptée, et il faut rétablir les règles nationales de titularisation.

Assurer la représentativité de FO lors des prochaines élections, c'est vous faire représenter par des collègues qui n'ont qu'une loi : la défense de vos droits !